



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Rwanda

Question écrite n° 37511

Texte de la question

Le Président rwandais, M. Paul Kagame, s'en est une nouvelle fois pris à la France, le 25 mars 2004, lors d'une conférence de presse, pour son rôle « avant, pendant et après le génocide » de 1994, qui a causé la mort de 800.000 Tutsis et opposants hutus. « On ne peut pas continuer à prétendre de ne pas connaître les faits », a-t-il lancé à cette occasion, avant de citer trois « preuves » de l'implication française. Il a rappelé une mise en garde du directeur des Affaires africaines au Quai d'Orsay lors de sa visite à Paris, en 1992. Deuxième élément à charge selon lui : le rôle présumé du lieutenant-colonel Chollet, chef du détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI), et conseiller auprès du chef d'état-major rwandais, dans l'« entraînement » des milices et dans le « commandement » de l'armée lors des combats. Enfin, répondant au Gouvernement français, qui a déclaré que notre pays avait sauvé des « centaines de milliers de vies » au Rwanda en 1994 et « fait la lumière sur son rôle » lors de la mission d'information parlementaire de 1998, M. Kagame a reproché à l'armée française, dépêchée dans le cadre de l'opération Turquoise, d'avoir « sauvé ceux qui tuaient (les génocidaires hutus qui ont pu s'enfuir au Zaïre) et non pas ceux qui étaient tués (les Tutsis) ». Il l'a aussi accusée d'avoir « abandonné, voire livré » des Tutsis dans la région de Kibuye. M. Kagame a redemandé à la France de faire un geste à l'occasion du 10e anniversaire du génocide, le 7 avril, en demandant « pardon ». Les autorités rwandaises n'ont pas manqué d'interpréter la fuite d'une partie du dossier d'instruction judiciaire français sur l'attentat contre l'avion de l'ex-président Habyarimana, le 6 avril 1994, comme un acte d'hostilité caractérisé. Sur ce point, le président rwandais a mis en doute la « crédibilité » de la justice française, et s'est gaussé de la réapparition surprise de la boîte noire présumée du Falcon 50 de M. Habyarimana au siège de l'ONU à New York. In fine, M. Kagame a annoncé la création, « dans un futur proche », d'une commission d'enquête sur les responsabilités de différentes « personnalités étrangères » dans le génocide. Il a aussi confirmé que Kigali préparait une liste de 300 « têtes pensantes » du génocide, dont certaines, comme Mme Agathe Habyarimana, la veuve de l'ex-président hutu, vivent aujourd'hui en France. Compte tenu de ces attaques frontales dont fait l'objet notre pays, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer le sentiment et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37511

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2877

Question retirée le : 12 octobre 2004 (Retrait pour cause de question identique)